

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

L'an deux mil dix, le quatre du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/01/2010

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Absente et excusée : Christine Dieutre (qui a donné pouvoir à Philippe Duval)

Absent : Antonio Navarro

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Brennetuit

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2009 a été approuvé à l'unanimité.



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°01

#### SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances réunie préalablement, le conseil municipal vote les subventions communales telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Coopérative scolaire	280.00 €
Anciens Combattants	180.00 €
A.C.3.S	180.00 €
Club des épis d'Or	180.00 €
ADMR	468.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	33.00 €
Clic	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1371.00 €</b>
Gardiennage de l'Eglise	150.00 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le montant des subventions communales comme elles sont décrites dans le tableau ci-dessus.*

*Monsieur Brennetuit, président des anciens combattants, ne prend pas part au vote concernant la subvention accordée à son association.*

Suite à un don parvenu en mairie demandant de le partager entre la Coopérative Scolaire et la restauration de l'Eglise, la subvention de la Coopérative Scolaire est majorée de 100 €.

L'indemnité de gardiennage de l'Eglise est augmentée exceptionnellement de 6 € pour 2010 suite aux nombreux dérangements engendrés par les travaux de l'Eglise.



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°02

#### MISE À DISPOSITION DU BUREAU POUR L'ADMR AU TITRE DE L'ANNÉE 2010

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, met à disposition un bureau pour l'ADMR de la Haute-Béthune dans les locaux de la mairie pour un montant de 468€ au titre de l'année 2010. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'ADMR de la Haute-Béthune.*

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°03**

### ACCEPTATION D'UN DON ANONYME

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte un don anonyme de 200€ qui doit être partagé pour moitié entre l'école et la Restauration de l'église.*

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°04**

### DON A LA FONDATION DU PATRIMOINE

*Suite au don anonyme versé pour la restauration de l'église et après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accorde le versement d'un don de 100€ à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église.*

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°05**

### BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2009 telles qu'elles ont été approuvées par la commission des finances.

#### Fonctionnement :

Recettes : 347 089.53 €

Dépenses : 269 540.87 €

Soit un excédent de fonctionnement de +77 548.66 €

Report 2008 : +16 002.34 €

Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 93 551€

#### Investissement :

Recettes : 402 987.14 €

Dépenses : 942 118.80 €

Soit un déficit d'investissement de -539 131.66 €

Report 2008 : - 95 580.45 €

Reste à percevoir : +834 020 €

Restes à réaliser : -210 000 €

Soit un déficit de clôture de la section d'investissement de 10 692.11€

L'excédent total de clôture est de 82 858.89 €.

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2009.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2009.*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.



### BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION DE Mme LE RECEVEUR DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2009 ne nous est pas parvenu à ce jour.



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°06**

### BUDGET COMMUNAL -AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR BP 2010

#### **\* INVESTISSEMENT**

La section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de 634 712,11 €  
Le solde des restes à réaliser (210 000 € en dépenses et 834020 € en recettes) en investissement est excédentaire de 624 020 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 10692,11 €

#### **\* FONCTIONNEMENT**

Pour l'année 2009, la section de fonctionnement dégage donc un résultat global de clôture de 93 551 €

Il convient donc d'affecter une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 10692,11 € (nature 1068) . Le solde de 82858,89 € est affecté en report de section de fonctionnement (nature 002)

*Sur la proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2009 sur le budget primitif 2010 comme il suit :*

#### **Fonctionnement :**

En recettes - chapitre 002 - compte 002 : 82 858,89 €

#### **Investissement :**

En dépenses - opération 000 - compte 001 : 10 692,11 €

En recettes - opération 000 - compte 1068 : 10 692,11 €



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°07**

### CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE »

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

Le projet va faire l'objet d'un encaissement de loyers en location/gérance soumis à la TVA ; d'autre part comme le bâtiment va être mis à la disposition d'un particulier, la commune ne pourra pas bénéficier du FCTVA sur l'achat et les travaux qu'elle va faire. Ces deux raisons font que le dossier est un dossier soumis à la TVA et doit donc faire l'objet d'un budget annexe. Cette soumission à TVA va engendrer :

- 1- que la commune va pouvoir récupérer la TVA sur les travaux (TVA déductible)
- 2- par contre la commune va collecter de la TVA sur les loyers qu'elle devra reverser à la recette des impôts. Le budget annexe fonctionnera donc durant toute la durée de la location gérance.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide la création d'un budget annexe « complexe commercio-touristique ».*



### SUITE Á LA COMMISSION DES FINANCES

Suite à la commission des finances il a été décidé de mettre en concurrence l'achat du fuel et les contrats d'assurance, de revoir les abonnements et contrats de téléphone, de demander une participation de 50% aux habitants pour la destruction de nids d'insectes.

Les membres du conseil municipal proposent de faire une estimation chiffrée avant de se prononcer sur la réduction des horaires de l'éclairage public.



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°08

#### NIDS D'INSECTES

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de demander une participation de 50% aux habitants pour la destruction de nids d'insectes lorsqu'une facture du SDIS parviendra en mairie.*



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°09

#### TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS 2010

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime fixe les tarifs du centre de loisirs 2010 comme suit :*

Quotient familial	Commune	Hors-commune
De 0 à 366 €	20 €	30 €
De 366.01 € à 500 €	21 €	31.50 €
Supérieur à 500 €	22 €	33 €



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

### LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses et les recettes d'investissement concernant les différentes opérations en cours. Dans l'attente de remboursement des différentes subventions et du FCTVA, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie à taux fixe de 2 000 000 € auprès de l'organisme bancaire le moins disant.

*Compte tenu de cette situation financière, après proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie à taux fixe de 2 000 000 € à compter du 25 février 2010. Monsieur le Maire est chargé de contacter les différentes banques pour obtenir le meilleur taux et signer tous documents en lien avec ce sujet.*



### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Compte tenu de la baisse des taux des prêts, le conseil municipal charge M. le Maire de prendre contact avec les différentes banques pour obtenir des prêts à taux préférentiels et convoquer le conseil municipal dès une offre intéressante.



### COMMISSION « SITE INTERNET »

La création d'un site internet est inscrit dans les orientations budgétaires 2010 ; des devis sont en cours auprès de différents prestataires (EDIPOP - CréaOueb ...)

Il serait souhaitable qu'une commission soit créée pour :

- Retenir le prestataire
- Donner les grandes lignes (titres...), modifier puis valider le projet qui sera réalisé par le prestataire

**Il est décidé de créer une commission composée de :**

**Willy Lamulle, François Durieu, Philippe Duval, Michel Lahaye et Denis Decaux.**



### BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 14 ET 21 MARS 2010

Horaires	Président	Assesseur 1	Assesseur 2
8H-10H	Alain Goubert	Christelle Chopart	Karine Gavelle
10H-12H	Ginette Vasse	Michel Dubois	Fabien Lamulle
12H-14H	Maryse Duval	Jean-Pierre Brennetuit	François Durieu
14H-16H	Willy Lamulle	Bruno Biard	Antonio Navarro
16H-18H	Philippe Duval	Denis Decaux	Michel Lahaye



**DEMANDE SITE INTERNET**

Monsieur le Maire présente la demande Julie Chopart qui, dans le cadre de son bac doit présenter un projet visant à aider une entreprise ou une collectivité dans une réalisation qu'elle souhaite développer ou proposer des solutions à des problèmes qu'elles pourraient rencontrer. Elle propose un projet de site internet ainsi que la publicité qui pourrait être faite autour de celui-ci, tout en sachant que cette étude reste dans le cadre de son projet et qu'en aucun cas nous sommes obligés de l'utiliser.

**Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet**



**SALLE DE SPECTACLES ET DE LOISIRS**

- **Démarrage des travaux** : 15 mars 2010
- **Equipement intérieur** : tout pourrait être réutilisé sauf le lave-vaisselle et le four - devis en cours
- **Subvention région** : elle est accordée
- **Subvention département** : la dérogation est accordée
- **Moyen de substitution** :
  - o Il est proposé de déplacer la salle des fêtes dans un des hangars de l'entreprise Pascal Lamulle. Le conseil accepte ce projet et charge M. le Maire de se renseigner pour le chauffage, le sol, les WC... Monsieur le Maire convoquera les présidents d'associations pour les informer.
- **Vente du matériel**
  - o Il est décidé de vendre le samedi 6 mars 2010 à 15h30 tout ce qui est en lien avec la salle des fêtes (fenêtres, portes, lave-vaisselle - chaises en bois - parquet - charpente...). Le paiement sera comptant par chèque à l'ordre de St-Saire Loisirs. Un règlement sera effectué pour établir les modalités d'enlèvement...



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°11**

**DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'ÉTAT au titre de la DGE pour  
« les travaux de désamiantage et de démolition » de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DGE pour aider la commune à financer les travaux de désamiantage et de démolition de la salle des fêtes

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de l'État, au titre de la DGE, pour aider la commune à financer les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne salle des fêtes pour un montant total de 16 750€ H.T.*

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°12**

**DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'ÉTAT au titre de la DGE pour  
« la construction d'un atelier municipal et d'une salle de réunion pour la mairie »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DGE pour aider la commune à financer la construction d'un atelier municipal et d'une salle de réunion pour la mairie

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de l'État, au titre de la DGE, pour aider la commune à financer le projet de construction d'un atelier municipal et d'une salle de réunion pour la mairie pour un montant total de 292 825.27 € H.T.*

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°13**

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LA SALLE DE SPECTACLES ET DE  
LOISIRS**

Le conseil municipal étudie les offres « assurance dommages ouvrages » proposées :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, retient l'assurance dommages ouvrages pour la salle de spectacles et de loisirs de la SMACL au taux de 0.90%, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

**ÉGLISE**

- Les élus qui l'ont souhaité ont pu visiter le chantier de restauration de l'Eglise juste avant le début du conseil municipal.
- Monsieur le Maire fait un point des dons reçus et connus à la date du 24 janvier 2010 : 4090 € de dons sont parvenus ; merci aux généreux donateurs :

▪ Ferme des Sablons	▪ Michel Martin	▪ Marc Léonardon
▪ Willy Lamulle	▪ Gérard Claeys	▪ Sylviane Loisel
▪ René Balas	▪ Jacky Desseaux	▪ Etienne Thillard
▪ Michel Lahaye	▪ Blanchard Christian	▪ Michel Loisel
▪ Jean-François Chopart	▪ François Mirc	▪ Paulette Payen
▪ Didier Bénard	▪ S E P T	▪ Abbé Housard
▪ Robert Sébastien	▪ Marc Loiseau	
- Monsieur le Maire propose au conseil qui accepte, d'envoyer une carte postale de l'église en travaux afin de remercier les donateurs

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

- Dès que la somme de 6856.68 € de dons sera atteinte, la Fondation du Patrimoine nous versera également 9000 € (soit 2357 € de plus que les prévisions)



### LA GARE « NESLE-SAINT-SAIRE »

#### - Permis de construire

Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion que les services du Département ont organisé le 5 janvier 2010 pour la sécurité RD7/RD1314 ; une hypothèse est retenue avec une sortie au niveau de la centrale Béton. Suite à cette réunion, les services du Département ont émis un avis favorable au permis de construire. La mairie de Nesle-Hodeng devrait également soulever son avis défavorable.

Le démarrage des travaux est prévu début avril.



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°14

### VALIDATION APPEL D'OFFRES DE LA GARE NESLE-SAINT-SAIRE

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues ; après examen de la commission d'appel d'offres (prix : 12 points) et après examen des offres concernant la valeur technique (8 points), il est proposé aux membres du conseil municipal un choix d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de valider le résultat de l'appel d'offres tel que décrit dans le tableau ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et tous les documents en lien avec cette opération.

Lot	Intitulé	Estimation	Offres mieux-disantes selon les critères	
1	Terrassement	104 000,00 €	84 000,00 €	PRC Mesnières en Bray
2	Gros Œuvre	80 850,00 €	73 500,00 €	PINOLLI Foucarmont
3	Charpente	33 640,00 €	26 500,00 €	POIXBLANC Neufchâtel
4	Couverture	25 060,00 €	14 089,25 €	BERTHE FRERES BLANGY
5	Menuiseries extérieures	40 000,00 €	43 261,00 €	BURAY Neufchâtel
6	Menuiseries intérieures...	43 900,00 €	42 500,00 €	TPCI Touffreville Corbeline
7	Electricité	18 000,00 €	18 340,85 €	TRANEL Saint-Saens
8	Plomberie	9 800,00 €	11 000,00 €	LAMPERIER Buchy
9	Peinture/Sols	17 000,00 €	9 440,00 €	THIBOUT Neufchâtel
10	Agencement	16 800,00 €	19 937,96 €	MATURA SA Sotteville Les Rouen
	<b>TOTAL</b>	<b>389 050,00 €</b>	<b>342 569,06 €</b>	

écart sur estimation -12%



### DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°15



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT - FISAC -

Pour : Le complexe « commercio-touristique » de l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à procéder à la demande de subvention FISAC aussi élevée que possible auprès des services de l'Etat afin d'aider la commune à financer les travaux pour la création d'un complexe « commercio-touristique » dans l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire pour un montant hors taxe de 505 843.20 € (acquisition, travaux et études)*



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°16**

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

au titre du Développement économique et touristique

Pour : Le complexe « commercio-touristique » de l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime au titre du développement économique et au titre du tourisme afin d'aider la commune à financer les travaux pour la création d'un complexe « commercio-touristique » dans l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire pour un montant hors taxe de 505 843.20 € (acquisition, travaux et études)*



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°17**

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS de la RÉGION Haute-Normandie

Pour : Le complexe « commercio-touristique » de l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de la région Haute-Normandie afin d'aider la commune à financer les travaux pour la création d'un complexe « commercio-touristique » dans l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire pour un montant hors taxe de 505 843.20 € (acquisition, travaux et études)*



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°18**

### DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS de la DREAL

Pour : Le complexe « commercio-touristique » de l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès de la DREAL afin d'aider la commune à financer les travaux pour la création d'un complexe « commercio-touristique » dans l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire pour un montant hors taxe de 505 843.20 € (acquisition, travaux et études)*



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°19**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS de la RÉSERVE PARLEMENTAIRE**  
**Pour : Le complexe « commercio-touristique » de l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention aussi élevée que possible auprès des députés et sénateurs concernant leur réserve parlementaire, pour aider la commune à financer les travaux pour la création d'un complexe « commercio-touristique » dans l'ancienne gare Nesle-Saint-Saire pour un montant hors taxe de 505 843.20 € (acquisition, travaux et études)*



**SIGNATURES DES ACTES**

- Gare : propriétaire depuis le 29/12/2009
- Terrains : signature chez Maître Boudeville à Rouen le 9 février 2010 (et non le 9 mars comme indiqué le jour du conseil municipal)



**GÉRANCE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'offre de candidature est parue dans le bulletin municipal et dans le Réveil.

Monsieur le maire propose qu'une commission soit constituée pour examiner les candidatures avec la CCI.


Les membres du conseil municipal acceptent qu'une commission soit créée et composée des membres ci-dessous :

Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Maryse Duval, Michel Lahaye



**AMÉNAGEMENT VILLAGE ET ACCESSIBILITÉ AUX PMR**

- 19 dossiers ont été déposés pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement centre village
- 4 candidats ont été retenus pour un oral prévu le vendredi 26 mars 2010
  - CRAQUELIN
  - Alice Roussille
  - En'Act
  - Ingetec et Folius



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°20**

**PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE GOURNAY**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en demeure à été faite le 15 décembre 2009 par le la Trésorerie de Gournay en Bray pour le Syndicat de transports de Gournay pour une facture non réglée de 2003 d'un montant de 95.24€ (titre N°275)

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 9 avril 2003 (délibération N°66) rappelant qu'aucune convention n'avait été signée entre le syndicat et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, confirme la position prise le 9 avril 2003 à savoir rejeter la demande et refuser de verser la participation au STRG.




**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°21**

### CONTRAT TONTES DE PELOUSES

Le conseil municipal prend note des offres reçues concernant la mise en place d'un contrat pour les tontes de pelouses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de retenir l'entreprise Liard de Sainte-Geneviève-en-Bray pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 3600 € et autorise M. Le Maire a signer le contrat annuel.




**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°22**

### PARKING BAS DE LA CÔTE PAVÉE

Monsieur le maire informe le conseil municipal des désagréments du parking en herbes (surtout l'hiver), dans le bas de la Côte Pavée. Il propose aux membres du conseil différents aménagements :

- Aménagement en dalle gazon béton : 5250 €
- Aménagement en enrobé : 4200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide un aménagement en enrobé pour un montant de 4200€.




**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°23**

### SUBVENTION HAÏTI PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un courrier du Secours Catholique pour une subvention pour Haïti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 3 abstentions (Willy Lamulle, Alain Goubert, J-Pierre Brennetuit), 2 voix pour (Christelle Chopart et Karine Gavelle ) et 9 voix contre, ne souhaite pas verser de subvention.



**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°24**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010

### PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ÉOLIENNE INDIVIDUELLE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Bureau des Autorisations d'urbanisme concernant le projet d'implantation éolienne individuelle, impasse du Sorson et sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 4 abstentions (Maryse Duval, Philippe Duval (2 voix) et François Durieu), 1 voix contre (Michel Lahaye) et 9 voix pour, charge M. Le Maire d'émettre un avis favorable à ce projet.

**DÉLIBÉRATION du 04/02/2010 - N°25**

### REMBOURSEMENT GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a résilié l'assurance du tracteur tondeuse et que par conséquent la somme de 190.47 € va être reversée à la Commune par Groupama.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes de 190.47 € en remboursement de l'assurance du tracteur tondeuse.

### INFORMATIONS DIVERSES

- **Compte rendu de la commission des finances** : il est présenté aux élus et aucune remarque n'est apportée.
- **Barrières de dégel** : le conseil municipal est satisfait de cette mise en place.
- **Audit énergétique** à la Mairie-Ecole aura lieu du 15 au 19 mars pour une restitution du 19 au 23 avril 2010
- **Nouveau Sous-Préfet** : Claude Gueydan
- **Boucle de randonnée d'une heure** : sur demande de la Com'Com, une boucle de randonnée d'une heure doit être proposée par commune. La boucle retenue est : gare - rue de la gare - Croix des Cloutiers - Croix Rouge - Rue pavée - Rue du moulin - la gare
- **Centre de Loisirs sans hébergement** :
  - animatrices : Marine Amisse et Elodie Sannier, Evanie Renaux, Amélie Timorés.
  - Un appel à candidatures est lancé pour le poste de direction
- **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 2010** : 47 777 € a été alloué à la commune pour l'année 2010 contre 60001 € en 2009
- **Recensement de la population**
  - Population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 588 habitants
- **Ramassage des encombrants métalliques** : lundi 10 mai 2010
- **AG du Club des Epis d'Or**
  - Excédent financier de 554.72 € sur l'exercice 2009 soit en caisse 4 414.16 €
- **Présentation**
  - Faire-part de naissance de Léane Vasse
  - Cartes de vœux
- **Dates à retenir** :
  - Mardi 16 février : mardi-gras du conseil municipal jeunes
  - Lundi 22 mars (date à confirmer) : conseil municipal - vote du budget
- **Divers** :

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2010**

- Monsieur le Maire remercie l'entreprise Pascal Lamulle pour le déneigement des voies communales et l'assemblée félicite pour le travail réalisé.
- Monsieur Biard signale qu'il a coupé les branches permettant de faire les fossés route du Beau Soleil
- Monsieur Brennetuit transmet les documents suite à la réunion du Bassin Versant de la Béthune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.